

Arrêté de circulation

**Objet : Abattage et élagage d'arbres devant le 132 route de la Croix Georgette**

**Le Maire de la commune de Rouillon**

**Vu** les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route,

**Vu** la demande présentée le 22 avril 2024 par M. Cyrille BESNARD, de l'entreprise Robert Paysage, 12 route de l'Eventail, 72000 LE MANS

**Considérant** que pour assurer le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu d'apporter des modifications au régime de circulation et de stationnement communément instauré ;

**ARRÊTE**

**Du 15/05/2024 au 22/05/2024**

- Article 1 :** Route de la Croix Georgette, la circulation des véhicules sera interdite, sauf pour les riverains, de l'intersection avec le chemin du Perray à l'intersection avec la route de Pruillé.
- Article 2 :** La circulation sera déviée vers la route du Folleray.
- Article 3 :** Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise de l'occupation.
- Article 4 :** La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de M. Cyrille BESNARD, de l'entreprise Robert Paysage qui demeurera responsable de tous les risques liés à l'organisation des travaux. et sera tenu d'afficher le présent arrêté au droit du chantier.
- Article 5 :** Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.
- Article 6 :** La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.
- Article 7 :** La Secrétaire Général de l'Administration Communale, Monsieur le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de présent arrêté,  
Dont ampliation sera adressée pour information à :  
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Sarthe,  
M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Coulans-Sur-Gée,  
M. Cyrille BESNARD, de l'entreprise Robert Paysage

En mairie,  
le 06 mai 2024  
**Le Maire,**  
Laurent PARIS

